



Réunion de Rentrée

Seniors – Jeunes - U13



25-26 Août 2017



ORDRE DU JOUR

Réunion de rentrée



Mot du Président du District

- Présentation des nouveaux règlements sportifs
- Nouvelle procédure de modification de match
- Nouveaux règlements disciplinaires
- Pyramide des compétitions
- Point sur la Feuille de match Informatisée
- Nouveau site Internet
- Dispositif « Service Civique »
- Bilan de l'Enquête sur le « Football de demain »
- Formations Dirigeants et Educateurs/Techniques
- Rappels Divers
- Questions Diverses



Mot du Président



- « 50 ans » du District



- Livre des « 50 ans » du District



**En vente aujourd'hui
et au District : 20 €**

- Réaménagement et rénovation des bureaux administratifs



- Barème disciplinaire



- Remise des buts aux clubs formateurs engagés dans le Programme Educatif Fédéral



• **Samedi 23 Septembre 2017**

Secteur 1 : Saint-Nazaire (Stade Léo Lagrange)

Secteur 3 : Blain (Stade Jean Leflour)

Secteur 5 : Oudon (Stade du Chêne)

Secteur 8 : Nantes Don Bosco (Stade de l'Eraudière)

Secteur 9 : Saint-Sébastien (Stade René Massé)

Secteur 11 : Sainte-Pazanne (Complexe Sportif Gauvrit)

• **Samedi 30 Septembre 2017**

Secteur 2 : Pontchâteau (Stade du Landas)

Secteur 4 : Derval (Stade de la Croix Marchand)

Secteur 6 : Treillières (Stade du Rinçais)

Secteur 7 : Saint-Herblain (lieu à confirmer)

Secteur 10 : Montbert (Stade du Moulin Bleu)



- Aide financière du Conseil Départemental aux formations

Formulaire à retourner à la délégation territoriale de votre secteur
 Voir localisation et coordonnées ci-dessous

Adresse du club ou de la section : _____
 _____ Code postal _____ Ville _____

Président du club ou de la section : _____
 _____ adresse _____

Nom du club (avec précision) : _____
 Nom de la section : _____

N° SIRET (obligatoire) : _____ N° déclaration en préfecture : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Localisation des délégations territoriales

Coordonnées des délégations territoriales

- Ancenis - 118 Place du Maréchal Foch - CS 50185 - 44155 - Ancenis cedex - 02 44 42 12 03
- Châteaubriant - 10 rue d'Ancenis - CS 20129 - 44144 - Châteaubriant cedex - 02 44 44 11 03
- Nantes - Délégation générale des territoires - 12 rue Maceo - 44000 - Nantes - 02 44 76 72 03
- Pays de la Loire - 10112 rue de Dr Galois - CS 91339 - 44213 - Nantes cedex 15 - 02 44 48 11 01
- Saint-Nazaire - Site Marcel Robard - 95 rue Charles de Montaigne - 44600 - St Nazaire - 02 49 70 03 03
- Vignoble - 7 bd Pierre Mendès France - 44600 - Fiac - 02 44 75 40 03

Partie réservée à l'administration

Nombre de stagiaires	Provision
Garçons	Filles
Tiers comptable	
Affiliation fédérale	

(L) service du Département

Loire Atlantique
 Département de Loire-Atlantique
 Direction sports
 3, quai Césairey - CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1
 Tél. 02 40 00 10 00



Aider les clubs sportifs
 pour la **formation**
 des cadres bénévoles

Modalités

Les conditions d'attribution d'une subvention pour ce dispositif sont les suivantes :

- Le club doit être implanté sur une commune de Loire-Atlantique,
- Le ou les stagiaires doivent avoir participé dans l'année civile à un ou plusieurs stages sportifs diplômant (sous l'égide de la fédération, ligue ou comité) hors brevet d'État, BAFA et stages co-organisés par les comités sportifs et le conseil départemental,
- Le stagiaire ou les stagiaires doivent être licenciés d'une fédération sportive délégataire ou affinitaire (hors scolaire ou universitaire).

Le Département, pour ce dispositif, intervient à hauteur de 50 % du coût d'inscription des stages dans la limite fixée à 500 € par club et par an (hors frais de déplacement) ou section de club, lorsque celui-ci est multisports.

- Article 141 R.G. de la F.F.F. - Vérification des licences
Applicables à toutes les rencontres même celles où la FMI n'est pas utilisée.

- Article 141 R.G. de la F.F.F. - Vérification des licences
 - **Les clubs pourront imprimer un listing des licences sur papier libre selon la procédure suivante :**
 - **Aller sur le menu « Licences »**
 - **Cliquer sur l'onglet « Editions et Extractions »**
 - **Cocher le format « Listes licences matches », sélectionner la catégorie, puis valider**
 - **Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document,**

- Article 70 R.G. de la F.F.F. - Certificat Médical
 - **Pour les joueurs et les dirigeants, le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons si :**
 - L'intéressé conserve sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre
 - L'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé et répondre à la négative à chaque question.
 - **Le certificat médical reste annuel pour les arbitres et éducateurs.**

- Article 190 R.G. de la F.F.F. - Appel

- Les décisions des Commissions peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

(Exemple : Une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

- Article 73 R.G. de la F.F.F. - Surclassement des joueurs U17/ U16F et U17F en Seniors
 - ❑ U17 : **Nombre illimité dans toutes les équipes Seniors**
 - ❑ U17F : 3 maximum par équipe. **Possibilité dans toutes les équipes Seniors F**
 - ❑ U16F : 3 maximum par équipe. **Possibilité dans toutes les équipes Seniors F**
- Le double surclassement reste obligatoire (Dossier médical spécifique)

- Article - 159 R.G de la F.F.F - Nombre minimum de joueurs
 - Football à 11 : 8 joueurs ou **joueuses** minimum sur le terrain
 - Football à 8 : 6 joueurs ou joueuses minimum** sur le terrain

- Article 34 Statut de l'Arbitrage – Comptabilisation du nombre de matchs des arbitres
 - **Un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club si un autre arbitre a officié davantage que le minimum exigé.**
 - **Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison.**
 - **Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minima exigés pour plusieurs arbitres sur une saison.**

- Article 45 Statut de l'Arbitrage – Mutés supplémentaires
 - Le club qui, pendant deux saisons précédentes, a compté un arbitre supplémentaire, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur muté supplémentaire dans l'équipe de de son choix
 - **Cette disposition est également valable pour les clubs non soumis aux obligations prévues par le Statut de l'Arbitrage.**

- Une nouvelle organisation architecturale calquée sur l'organisation fédérale.
 - Cette nouvelle architecture est valable pour les règlements généraux et pour les règlements des compétitions.



- Un nouveau système de calcul des points : Article 10 - Règlements des Compétitions.
 - **match gagné : 3 points**
 - **match nul : 1 point**
 - **match perdu : 0 point**
 - **match perdu par forfait ou pénalité : Retrait de 1 point**

- Des nouveaux horaires de compétitions : Article 15 - Règlements des Compétitions.
 - Seniors M et F : **18H ou 20H le samedi** – 13H ou 15H le dimanche
 - Jeunes M et F : 14H, **15H**, 16H, **17H**, 18H, **19H** ou 20H le samedi
10H30 le dimanche

- Une évolution du barème de la lutte contre la violence et la tricherie : Article 37 - Règlements des Compétitions

➤ 14 à 18 pénalités	1 point au classement
19 à 23 pénalités	2 points au classement
24 à 28 pénalités	3 points au classement
29 à 33 pénalités	4 points au classement
....	
➤ 1 suspension d'un an [...]	6 points au classement
1 suspension de 6 ans et +	11 points au classement

- Encadrements des équipes : Article 25 - Règlements des Compétitions.
 - **Maximum 3 personnes** sur le banc de touche
 - Obligation d'encadrement par 2 personnes d'une équipe
 - Interdiction des cumuls de fonctions joueur/dirigeant sur une rencontre

- Numéros de Maillot : Article 20 - Règlements des Compétitions
 - **Obligation de numérotation des joueurs de 1 à 14**
 - **Les titulaires de 1 à 11**

- Joueur licencié après le 31 janvier : Article 152 - Règlements Généraux
 - Principe : Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours sauf :
 - Le joueur renouvelant pour son club
 - Compétitions de jeunes
 - Deux dernières divisions de District**

- Annexe 12 : Exclusion temporaire

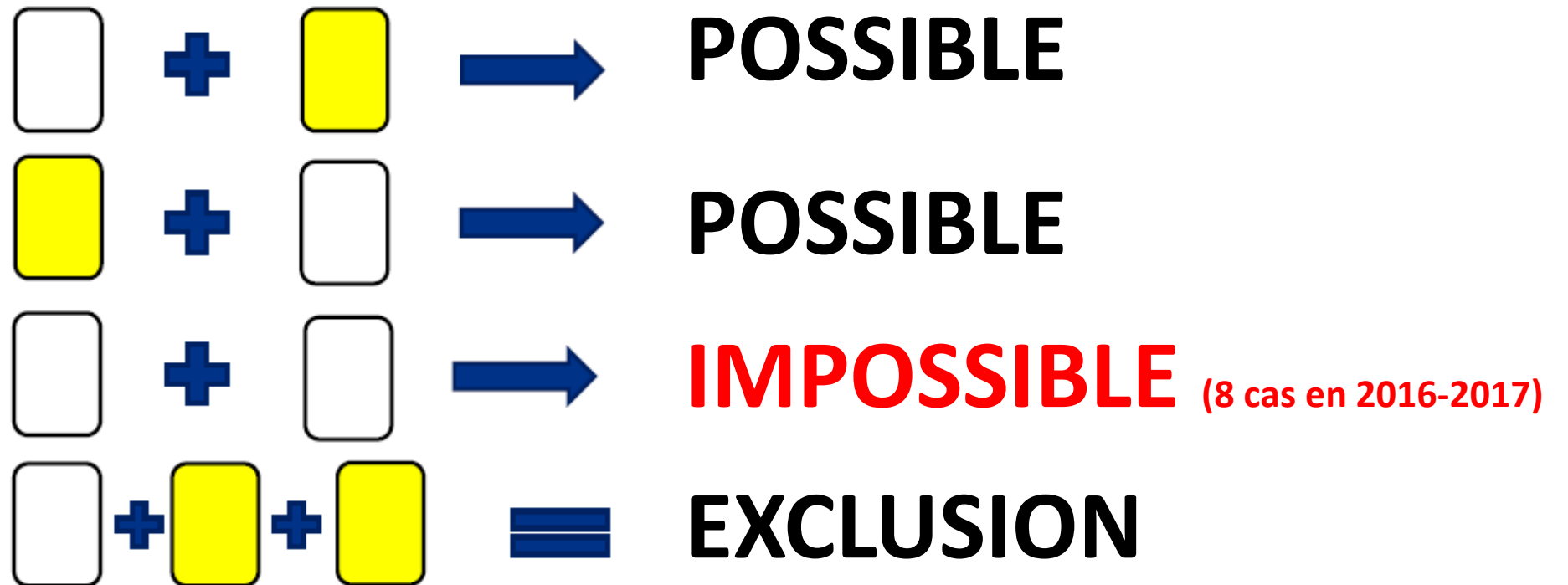
Article 2 – L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur qu'une seule fois durant le match.

En cas de nouvelle infraction, l'avertissement ou l'exclusion définitive devra être prononcée suivant l'application des Lois du jeu.

- Annexe 12 : Exclusion temporaire

Cumul des sanctions

- 1 seule exclusion temporaire par joueur



- Déclaration de tournoi : Article 176 - Règlements Généraux
 - Les règlements des tournois doivent être adressés pour homologation au District, un mois au moins avant.
 - Seuls les licenciés peuvent participer à un tournoi



COMPETITIONS

Suivi demandes modification(s) matchs

But

Ce choix permet d'afficher et de consulter l'ensemble des demandes de modifications sur les matchs adressés à votre club ou qu'il a lui-même soumises.

La démarche pour saisir une demande est également décrite.

Marche à suivre pour saisir une demande

Les prérequis :

- Le profil utilisateur Footclubs doit comporter « Gestionnaire compétition ».
- Le District gestionnaire de la compétition du match doit avoir autorisé ces demandes.
- Le match doit être non joué et le club recevant et visiteur du match doivent être renseignés.
- Une des deux équipes participantes doit appartenir à votre club.

Accéder à l'écran de saisie de la demande :
 2 choix sont possibles.
 - Via la liste des « rencontres »

Footclubs
 Mon espace club FFF

Saison 2016-2017

Compétitions > Rencontres

[En savoir +]
 Cette fonction permet de consulter la liste des rencontres des équipes du club. La catégorie, la phase, l'équipe et l'intervalle de dates en pré sélection [+] servent à filtrer la liste [+]. Les caractéristiques des matchs sont accessibles en cliquant sur la date et les caractéristiques des installations peuvent être affichées en cliquant sur leur numéro. Apparaissent en bleu les rencontres de coupe dont le résultat du tour précédent n'est pas encore connu et en gris les rencontres dont une équipe est en forfait général ou contre un exempt.
 Fiche COMPETITIONS n° 4 : [Rencontres](#)

Catégorie: Ligue / U17 - U19
 Compétition / Phase: [dropdown]
 Equipe: [dropdown]
 Matches du: [date range]

Afficher

▲ Compétition / Phase	▲ Date	Poule	Equipes	Résultat	Installation	Numéro
U17 Ligue Honneur / Phase 1	22/09/2016	O	Lyon Olympique		693871106	16437414
Championnat National U17 / Phase 1	24/09/2016	C	Montfermeil		631130501	16516815
U17 Ligue Honneur / Phase 1	25/09/2016	O	Lyon Olympique		693871101	16437419
Championnat National U17 / Phase 1	26/09/2016	C	Lyon Olympique		693871110	16516827

De 1 à 4 sur 4

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2016 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des [Conditions Générales d'Utilisation du Site](#), en acceptant et en respectant les dispositions.

Saisir la demande si le bouton « Saisir une demande de modification » est disponible (s'il n'est pas visible, c'est que l'un des pré-requis décrit précédemment n'est pas respecté).

Modification d'une rencontre

Saison 2014-2015

Organisation

Projet Club

Licences

Educateurs

Joueurs Fédéraux

Compétitions

Effectif

Engagements

Equipes en compétition

Calendriers

Rencontres

Arbitres désignés

Caractéristiques match

Saisies résultats

Classements

Dossiers

Suivi modifications

Notifications

Editions et extractions

Centre de formation

Autres clubs

Divers

Compétitions > Caractéristiques match

[En savoir +]

Numéro match ←

Si vous connaissez le numéro du match, vous pouvez directement le renseigner ici sans passer par la liste des rencontres.

Afficher ●

Compétition / Phase		8600 LIGUE RHONE-ALPES DE FOOTBALL		Journée 8	
Poule				Statut Actif	
Gestionnaire		8600 LIGUE RHONE-ALPES DE FOOTBALL		20930.1	
Numéro match		Code internet		Aller	
Lyon Olymp Rh 2 Blanc		Grenob Foot 38 1 Blanc Ou Bleu			

Forfait	Nb buts	Prol.	Tirs au but	Homologué
-	-	N	-	-

Date: Dimanche 23/11/2014 12H30 Présumé reporté Non

Installation: PLAINE DE JEUX GERLAND N° 06 à LYON 07 (Km visiteur) #rapide 114 #court 107

Match télévisé: Non Match à huis-clos: Non Inversion Non.

Levier de rideau: Non Absence FM: Non Match en commission: Non

Résultat non saisi

Organisateur

Poste	Personne	Email	Km aller	Présence	Désignation
Arbitre centre	A désigner				
Arbitre assistant 1	A désigner				
Arbitre assistant 2	A désigner				
Délégué principal	A désigner				

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour accéder à l'écran de saisie d'une demande de modification.

Historique du match

Date	Heure	Résultat	Installation	Type	Commentaires

Saisir une demande de modification ●
Statistiques ●

Modification d'une rencontre

- Directement via les « caractéristiques match »

Si vous connaissez le numéro du match, vous pouvez directement le renseigner directement dans l'écran décrit ci-dessus sans passer par la liste des rencontres.



Compétitions > Caractéristiques match > Demande de modification

[En savoir +]
 Cette fonction permet de saisir une demande de modification(s) sur la date et/ou l'horaire et/ou l'inst-...
 match sélectionné. La saisie du motif de la demande est obligatoire. Seuls les champs qui co...
 Après validation de votre demande, vous serez redirigé sur la fonctionnalité de "Suivi modifi...
 l'approbation du club adverse (ou directement au gestionnaire du match si la demande ne po...

Match officiel

Compétition / Phase	USF Ligue Honneur / Phase 1	Journée	1
Poule	B - Phase Unique	Code internet	20000_1
Numéro match	00027604		
Equipes	Lyon Olympique 93 - St Priest 93		
	medi 13/09/2014 07H50		
	MAINE DE JEUX GERLAND N° 06 à LYON 07		
	zone synthétique type SYE		

Club demandeur : **USF LYON ET DU RHONE** **Club adverse** : **USF ST PIERRE**

Demande de modification(s)

Nouvelle date	Nouvel horaire	Nouvelle installation
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Motif demande :

Callout boxes:

- Top right: Ce sont les données officielles du match au moment de votre saisie.
- Left side: Vous ne devez renseigner que les caractéristiques du match que vous souhaitez changer. S'il s'agit uniquement de la date, ne renseignez que la date.
- Right side: La demande de changement d'installation n'est saisissable que si vous êtes le club recevant du match sélectionné
- Bottom right: La saisie du motif de la demande est obligatoire

Après avoir validé, vous serez redirigés vers le menu « Suivi modifications » qui permet de consulter les demandes en cours concernant une rencontre à laquelle participe une des équipes de votre club.

NB : Vous ne pouvez saisir une demande sur une rencontre pour laquelle il existe déjà une demande de modification qui est toujours en cours (c'est-à-dire dont le statut n'est ni « Refusée » ni « Homologuée » ou « Non homologuée »).

NB : D'autre part, la saisie d'une demande de modification d'installation uniquement ne requiert pas l'accord du club adverse mais uniquement l'homologation du centre de ressources gestionnaire du match.

A la validation de votre demande :

➔ Le club adverse est notifié via Footclubs et par email de cette décision sauf si votre demande ne porte que sur un changement d'installation uniquement.

Si votre demande ne porte que sur un changement d'installation uniquement, seul le centre de ressources gestionnaire du match sera notifié par mail pour traitement.

Marche à suivre pour consulter les demandes

2 choix sont proposés :

Choix : **Suivi modifications**

Cette liste affiche selon les critères de pré-sélection choisis :

- Toutes les demandes de modification de la saison concernant une rencontre à laquelle participe une des équipes de votre club.

Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2016-2017

Organisation
Projet Club
Licences
Educateurs
Joueurs Fédéraux
Compétitions
Effectif
Engagements
Equipes en compétition
Calendriers
Rencontres
Arbitres désignés
Caractéristiques match
Saisies résultats
Classements
Dossiers
Suivi modifications
Notifications
Editions et extractions
Centre de formation
Autres clubs
Divers

Compétitions > Suivi modifications

[En savoir +]

Catégorie:
 Compétition / Phase:
 Origine demande: Equipe:
 Etat demande:

Date demande	Demandeur	Date du match	Match	Demande	Statut demande
24/06/2016	Stade Gerland S.C.	16/11/2014	V17 Ligue HonneurPhase 2 Stade Gerland S.C. - Lyon Olympique Rh. 2	Nouvelle date 17/11/2014	En cours
24/06/2016	Stade Gerland S.C.	09/11/2014	V17 Ligue HonneurPhase 2 Lyon Olympique Rh. 2 - St Germain FC 2	Nouvel horaire 11H30	En cours
24/06/2016	Stade Gerland S.C.	04/10/2014	V17 Ligue HonneurPhase 2 Lyon Olympique Rh. 2 - Bourgeois St G.	Nouvelle date 05/10/2014	Refusée le 24/06/2016 par Stade Gerland S.C.
24/06/2016	Stade Gerland S.C.	11/10/2014	V17 Ligue HonneurPhase 2 Lyon Olympique Rh. 2 - Stade Gerland S.C.	Nouvelle installation STADE JOSEPH MOYNAT 1 à THONON LES BAINS	En cours
24/06/2016	Stade Gerland S.C.	28/09/2014	V17 Ligue HonneurPhase 2 Lyon Olympique Rh. 2 - Stade Gerland S.C.	Nouvel horaire 11H10	Acceptée le 24/06/2016 par Stade Gerland S.C.
23/06/2016	Stade Gerland S.C.	20/09/2014	V17 Ligue HonneurPhase 2 Lyon Olympique Rh. 2 - Stade Gerland S.C.	Nouvel horaire 07H50 Nouvelle installation PLAINE DE JEUX GERLAND N° 10 à LYON 07	Non homologuée le 23/06/2016 par 8600 Ligue Rhone-Alpes De Football
23/06/2016	Stade Gerland S.C.	13/09/2014	V17 Ligue HonneurPhase 2 Lyon Olympique Rh. 2 - Stade Gerland S.C.	Nouvel horaire 07H45 Nouvelle installation PLAINE DE JEUX GERLAND N° 01 à LYON 07	Homologuée le 24/06/2016 par 8600 Ligue Rhone-Alpes De Football

De 1 à 7 sur 7

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2016 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du Site, en acceptant et en respectant les dispositions.

Les lignes en **bleu** concernent les demandes « En cours » c'est-à-dire non traitées par le centre de ressources gestionnaire du match, ni par le club adverse (pas de réponse de sa part).



Les lignes en **rouge** matérialisent une demande qui a soit été « refusée » par le club adverse ou « non homologuée » par le centre de ressources gestionnaire.

En **noir** apparaissent les demandes qui ont été « homologuées » par le centre de ressources gestionnaire.

Si vous n'êtes pas le demandeur vous pouvez accéder aux caractéristiques du club adverse en cliquant sur son nom.

Vous accédez aux caractéristiques du match en cliquant sur sa date.

Dans la colonne « Statut demande » :

- L'icône  figure uniquement sur les demandes « En cours » et matérialise une demande qui peut encore être modifiée par le club demandeur ou qui requiert une réponse si vous êtes le club adverse. En cliquant sur cette icône, vous accédez au détail de la demande.
- L'icône  vous permet également d'accéder au détail de la demande mais en consultation uniquement (la demande ne peut plus être modifiée ou ne requiert aucune action de votre part).

Si vous êtes le demandeur et que vous cliquez sur l'icône  vous accédez à l'écran suivant qui vous permet de modifier les caractéristiques de votre demande :

Compétitions > Suivi modifications > Demande de modification

[En savoir +]

Match officiel

Compétition / Phase	USF Ligue Honneur / Phase 3	
Poule	3 - Phase Unique	Journée 6
Numéro match	10427443	
Equipes	Lyon Olympique 94 2 - Sp. Penne	
Date	Dimanche 09/11/2014 12H30	
Installation	PLAINE DE JEUX GERLAND N°	
	Gazon synthétique type SYE	

Demande de modification(s) numéro 42 du 24/06/2016 09:43:05 par Eric ARDIE

Club demandeur SEVRES F.C. BOURG PENNE	Club adverse SEVRES S. DE LYON ET DU FOINE
---	---


Nouvelle date	Nouvel horaire	Nouvelle installation
<input type="text"/>	11H30 ▼	

Motif demande Installation occupée ⌆

Statut demande **En cours**

Valider ●
Rafraîchir ●

Les caractéristiques de la demande peuvent être modifiées.

Si vous êtes le club adverse et que vous cliquez sur l'icône  vous accédez à l'écran suivant qui vous permet de répondre favorablement ou non à la demande qui vous est faite :

Compétitions > Suivi modifications > Demande de modification

[En savoir +]

Match officiel			
Compétition / Phase	USF Ligue Honneur / Phase 1	Journée	6
Poule	0 - Phase Unique	Code internet	2016.1
Numéro match	0007663		
Equipes	Lyon Olympique RH 2 - St Pierre FC 3		
Date	Dimanche 09/11/2014 12H30		
Installation	PLAINE DE JEUX GERLAND N° 06 à LYON 07		
	Gazon synthétique type SYE		

Demande de modification(s) numéro 42 du 24/06/2016 09:43:05

Club demandeur BOURIS F.C. BOURIS PICHONNE	Club adverse BOURIS CL. DE LYON ET DU RHONE
Nouvelle date	Nouvel horaire 11H30
Motif demande	Installation occupée
Statut demande	<div style="border: 1px solid black; background-color: #e0ffe0; padding: 2px; display: inline-block;"> En cours Acceptée Refusée </div>
<input type="button" value="Valider"/> <input type="button" value="Rafraîchir"/>	


Vous devez soit "Accepter la demande" soit la "Refuser". En cas de refus, un champs de saisie du motif de refus apparait sous le "Statut demande" et doit obligatoirement être renseigné.

A la validation de votre réponse :

- Le club demandeur est notifié via Footclubs et par email de votre réponse. La demande sera alors à traiter par le centre gestionnaire du match.

A l'homologation ou la non-homologation par le centre de gestion :

- Si la demande portait sur un changement d'installation uniquement, seul le club demandeur en sera notifié via Footclubs et par e-mail.
- Sinon le club demandeur et le club adverse seront notifiés via Footclubs et par e-mail.

Lorsque vous cliquez sur l'icône  vous accédez au détail de la demande en consultation uniquement :

■ Compétitions > Suivi modifications > Demande de modification

[En savoir +]

Match officiel

Compétition / Phase	USF Ligue Honneur / Phase 3		
Poule	8 - Phase Unique	Journée	4
Numéro match	00437433	Code internet	20106_3
Equipes	Lyon Olympique 48 2 - Bourges 201 3		
Date	Samedi 04/10/2014 14H		
Installation	PLAINE DE JEUX GERLAND N° 06 à LYON 07		
	Gazon synthétique type SYE		

Demande de modification(s) numéro 41 du 24/06/2016 09:41:36

Club demandeur BOURGES F.C. BOURGEOIS D'ILLERD	Club adverse BOURGES O.L. DE LYON ET DU RHONE	
Nouvelle date	Nouvel horaire	Nouvelle installation
05/10/2014		
Motif demande	Indisponibilité	
Statut demande	Refusée le 24/06/2016 par Eric ARDIE	
Motif refus club adverse (saisir une autre proposition si besoin)	Pas possible à la date proposée. Peut on avancer le match le matin du 04/10/2014 ?	

Choix : Notifications

Une notification relative à une demande de modification de match concernant votre club apparait dans cette liste lorsque :

- Une demande de modification vous est adressée et requiert une réponse de votre part.
- Une de vos demandes a été « Acceptée » ou « Refusée » par le club adverse.
- Une demande vous concernant a été « Homologuée » ou « Non homologuée » par le centre de ressource gestionnaire du match.



Saison 2016-2017

Compétitions > Notifications

[En savoir +]

Notifications non lues Toutes les notifications Nature

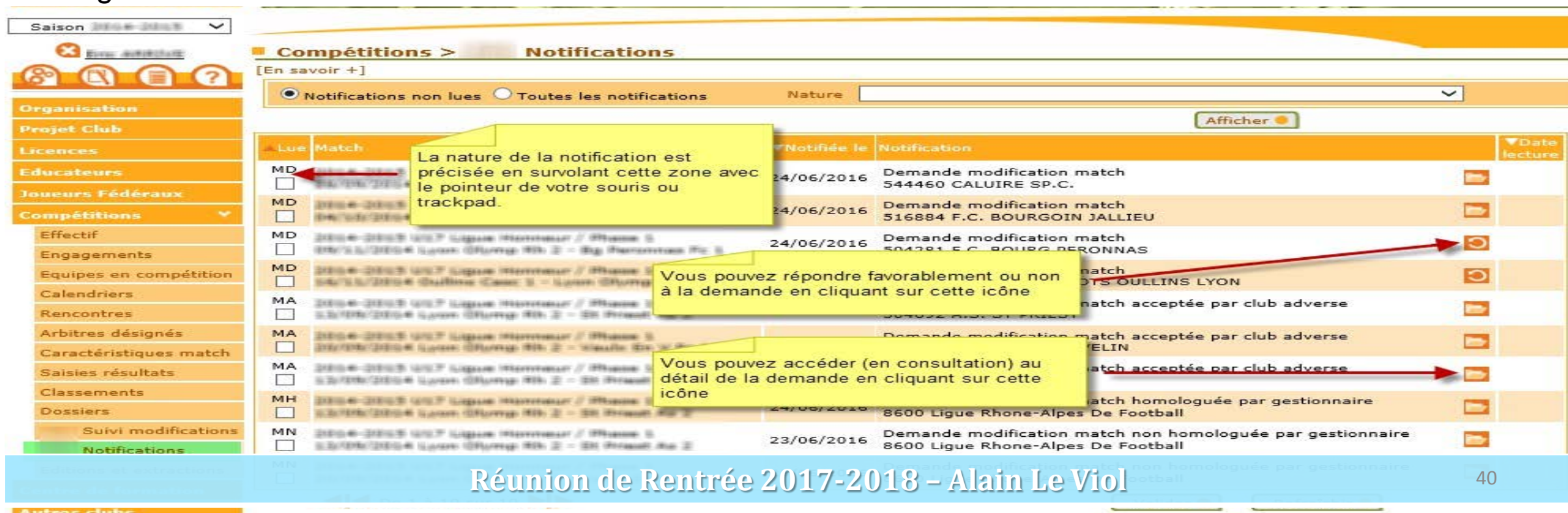
Afficher

Lue	Match	Notifiée le	Notification	Date lecture
<input type="checkbox"/>	MD 2016-2017 407 Ligue Honneur / Phase 3	24/06/2016	Demande modification match 544460 CALUIRE SP.C.	
<input type="checkbox"/>	MD 2016-2017 407 Ligue Honneur / Phase 3	24/06/2016	Demande modification match 516884 F.C. BOURGOIN JALLIEU	
<input type="checkbox"/>	MD 2016-2017 407 Ligue Honneur / Phase 3	24/06/2016	Demande modification match 504281 F.C. BOURG PERONNAS	
<input type="checkbox"/>	MD 2016-2017 407 Ligue Honneur / Phase 3		Demande modification match 507022 DTS OULLINS LYON	
<input type="checkbox"/>	MA 2016-2017 407 Ligue Honneur / Phase 3		match acceptée par club adverse	
<input type="checkbox"/>	MA 2016-2017 407 Ligue Honneur / Phase 3		Demande modification match acceptée par club adverse	
<input type="checkbox"/>	MA 2016-2017 407 Ligue Honneur / Phase 3		match acceptée par club adverse	
<input type="checkbox"/>	MH 2016-2017 407 Ligue Honneur / Phase 3	24/06/2016	match homologuée par gestionnaire	
<input type="checkbox"/>	MN 2016-2017 407 Ligue Honneur / Phase 3	23/06/2016	Demande modification match non homologuée par gestionnaire	
<input type="checkbox"/>	MN 2016-2017 407 Ligue Honneur / Phase 3	23/06/2016	Demande modification match non homologuée par gestionnaire	

Choix : Notifications

Une notification relative à une demande de modification de match concernant votre club apparait dans cette liste lorsque :

- Une demande de modification vous est adressée et requiert une réponse de votre part.
- Une de vos demandes a été « Acceptée » ou « Refusée » par le club adverse.
- Une demande vous concernant a été « Homologuée » ou « Non homologuée » par le centre de ressource gestionnaire du match.



Compétitions > Notifications

[En savoir +]

Notifications non lues Toutes les notifications Nature

Lue	Match	Notifiée le	Notification	Date lecture
<input type="checkbox"/>	MD 2016-2017 017 Ligue Honneur / Phase 1 03/06/2016 Lyon Olympique 9th 2 - St Priest	24/06/2016	Demande modification match 544460 CALUIRE SP.C.	<input type="button" value="Détail"/>
<input type="checkbox"/>	MD 2016-2017 017 Ligue Honneur / Phase 1 03/06/2016 Lyon Olympique 9th 2 - St Priest	24/06/2016	Demande modification match 516884 F.C. BOURGOIN JALLIEU	<input type="button" value="Détail"/>
<input type="checkbox"/>	MD 2016-2017 017 Ligue Honneur / Phase 1 03/06/2016 Lyon Olympique 9th 2 - St Priest	24/06/2016	Demande modification match 504281 F.C. BOURG-BERONNAS	<input type="button" value="Détail"/>
<input type="checkbox"/>	MD 2016-2017 017 Ligue Honneur / Phase 1 03/06/2016 Lyon Olympique 9th 2 - St Priest		Demande modification match 507022 OLYMPIQUE LYON	<input type="button" value="Détail"/>
<input type="checkbox"/>	MA 2016-2017 017 Ligue Honneur / Phase 1 03/06/2016 Lyon Olympique 9th 2 - St Priest		Demande modification match acceptée par club adverse	<input type="button" value="Détail"/>
<input type="checkbox"/>	MA 2016-2017 017 Ligue Honneur / Phase 1 03/06/2016 Lyon Olympique 9th 2 - St Priest		Demande modification match acceptée par club adverse	<input type="button" value="Détail"/>
<input type="checkbox"/>	MA 2016-2017 017 Ligue Honneur / Phase 1 03/06/2016 Lyon Olympique 9th 2 - St Priest		Demande modification match acceptée par club adverse	<input type="button" value="Détail"/>
<input type="checkbox"/>	MH 2016-2017 017 Ligue Honneur / Phase 1 03/06/2016 Lyon Olympique 9th 2 - St Priest	24/06/2016	8600 Ligue Rhone-Alpes De Football match homologuée par gestionnaire	<input type="button" value="Détail"/>
<input type="checkbox"/>	MN 2016-2017 017 Ligue Honneur / Phase 1 03/06/2016 Lyon Olympique 9th 2 - St Priest	23/06/2016	8600 Ligue Rhone-Alpes De Football Demande modification match non homologuée par gestionnaire	<input type="button" value="Détail"/>

Annotations :

- La nature de la notification est précisée en survolant cette zone avec le pointeur de votre souris ou trackpad.
- Vous pouvez répondre favorablement ou non à la demande en cliquant sur cette icône.
- Vous pouvez accéder (en consultation) au détail de la demande en cliquant sur cette icône.

- Les assujettis au pouvoir disciplinaire :
 - Les clubs
 - Les licenciés
 - **Tout membre non licencié d'un club mais agissant en tant que tel**
- Les agissements répréhensibles :
 - Faits d'indiscipline (dans le jeu ou hors du jeu) d'un joueur ou dirigeant
 - Faits relevant de la sécurité d'une rencontre survenus avant, pendant et après cette dernière ou susceptibles d'en impacter le bon déroulement (ex : Fumigènes ou bouteille en verre)
 - Violation des Statuts et Règlements
 - **Tout comportement contraire à la morale, à l'éthique ou portant atteinte à l'honneur**

La Compétence de la Commission de Discipline s'étend pour tous les faits en lien direct ou indirect avec le football et pour toutes les personnes responsables directement ou indirectement.

- La transmission des actes de procédure (demande de rapports, convocations ou notification) :
 - Pour les clubs : Messagerie officielle
 - Pour les individus : Messagerie électronique personnelle ou messagerie officielle
- Les actes de procédure revêtent un caractère confidentiel
- Lorsque la procédure disciplinaire est engagée à l'encontre d'un mineur, son représentant légal est destinataire des actes de procédure

- L'organe disciplinaire de première instance peut être saisi par :
 - tous rapports et observations des officiels d'une rencontre portés ou non sur la feuille de match
 - tout organe de l'instance sportive dont il dépend qui a connaissance de faits répréhensibles relevant du domaine disciplinaire dont la compétence n'est pas dévolue à un autre organe
 - le Président de l'instance concernée ou toute autre personne dûment mandatée

La Commission de Discipline peut aussi se saisir elle-même de faits répréhensibles dont elle a connaissance par quelque moyen que ce soit, y compris ceux survenus lors d'une rencontre, mais qui auraient échappé à l'arbitre

- **Les motifs d'instructions :**
 - **Pour les joueurs :**
 - Atteinte à l'intégrité physique d'un officiel
 - Crachat sur un officiel
 - Atteinte, en dehors d'une action de jeu, à l'intégrité physique d'un individu avec ITT
 - Fraude
 - **Pour les dirigeants :**
 - Atteinte à l'intégrité physique d'un individu, officiel ou non
 - Crachat à l'encontre d'un individu, officiel ou non
 - Fraude
 - **Pour les clubs :**
 - Insécurité des acteurs de la rencontre
 - Arrêt de la rencontre pour des raisons disciplinaires
 - Fraude

- Les mesures conservatoires :
 - Les mesures conservatoires peuvent être prononcées à l'encontre d'un club ou d'une personne physique.
 - Lorsqu'elles sont prononcées à l'encontre d'un licencié, les mesures conservatoires s'appliquent à toutes les licences dont il est titulaire.
 - Les mesure conservatoire sont insusceptibles d'appel.
 - **La prorogation de la suspension automatique d'un joueur exclu par l'arbitre est notifiée sur Footclubs.** Dans les autres cas, les mesures conservatoires sont notifiées par courrier électronique avec accusé de réception ou par courrier recommandé avec avis de réception.

- La procédure de première instance :
 - Toute personne ayant été exclu par l'arbitre et/ou faisant l'objet d'un rapport d'un officiel peut faire valoir sa défense dans les quarante-huit heures ouvrables suivant la rencontre.
 - **La convocation est transmise au minimum 07 jours avant sauf urgence.**
 - **L'organe disciplinaire de première instance doit se prononcer dans un délai de dix semaines à compter de l'engagement des poursuites disciplinaires**
 - **La notification des sanctions intervient :**
 - pour les sanctions fermes ou avec sursis, inférieur ou égal à 6 matchs de suspension ou à 200 euros d'amende, par publication sur Footclubs et sur l'espace personnel du licencié « Mon Espace FFF »**
 - pour les autres : par courrier électronique avec accusé de réception ou courrier recommandé avec avis de réception

- La procédure d'appel:
 - **L'appel doit être interjeté dans un délai de 7 jours.**
 - Pour les personnes physiques, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.
 - Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :
 - par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête.
 - par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.
 - **L'appel doit, à peine d'irrecevabilité, préciser la (ou les) sanction(s) contestée(s) et indiquer la décision de première instance visée, en adressant une copie de celle-ci ou en mentionnant le nom de la commission ainsi que la date de la réunion à laquelle elle a été prise.**
 - Les délais et règles de procédures de première instance sont applicables à la procédure d'appel.

- La sanction

- Tout joueur exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant. La Commission de Discipline n'est pas liée par le motif d'exclusion que l'arbitre a retenu.
- Les sanctions disciplinaires doivent être exécutées dès leur publication sur Footclubs, selon les dates d'effet qui y sont indiquées. **Lorsqu'un licencié fait l'objet de sanctions disciplinaires distinctes dont les dates d'effet se chevauchent ou sont identiques, celles-ci doivent être purgées les unes à la suite des autres dans la continuité.**
- Si un licencié suspendu pour une durée au moins égale à six mois participe en qualité de joueur ou dans une fonction officielle à une rencontre amicale, le club est passible d'une amende dont le montant minimum est fixé en annexe 5, et le licencié d'une éventuelle nouvelle sanction.

- Les délais de récidive
 - **Cinq ans pour les sanctions fermes supérieures ou égal à trois mois.**
 - **Un an à compter du jour de la précédente infraction, pour les sanctions inférieures à trois mois.**
 - **Trois ans pour les sanctions relatives au manquement à la sécurité et au bon déroulement des rencontres.**

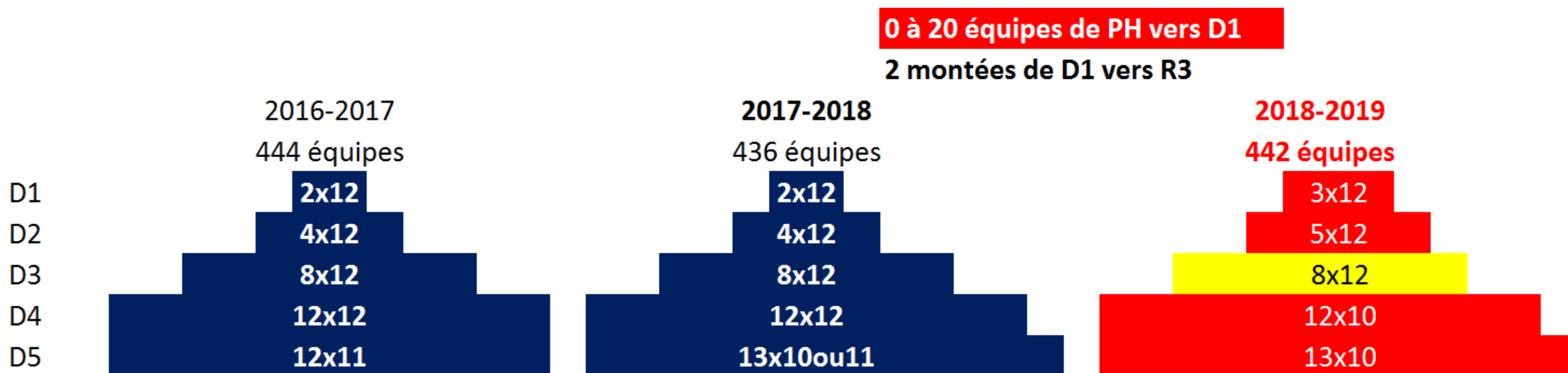
- **Le nouveau barème disciplinaire**
 - Une évolution Fédérale reprise au niveau du District de Loire-Atlantique
 - Une évolution des motifs
 - Une évolution des sanctions
 - **Un panneau à afficher sur chaque stade**
 - Pour une demande de panneau supplémentaire
Envoyer votre demande par messagerie à canex@foot44.fff.fr



Pyramide des compétitions seniors masculines

Suite à la création des nouvelles divisions régionales à l'issue de la saison 2017-2018, le Comité de Direction a acté la modification de la pyramide des compétitions seniors masculines avec la création d'un troisième groupe en D1 et d'un cinquième groupe en D2, et des groupes de 10 en D4 et D5.

Potentiellement, il peut y avoir de 0 à 20 descentes de PH vers la D1 à l'issue de la saison (9^e à 12^e de PH issus de 4 groupes + 4 barragistes (8^e PH) vaincus)



Déploiement sur l'ensemble des pratiques libres en football à 11 + futsal M en championnats et coupes

Catégorie	Divisions FMI 16-17	Nouvelles Divisions FMI 17-18
Seniors Masculins	D1, D2, D3, D4	D5
Seniors Féminines	D1, D2, D3	-
Jeunes U18	D1 AL, D1	D2, D3, D4
Jeunes U16	D1	D2 2 ^e phase
Jeunes U15	D1	D2, D3, D4, D5
Jeunes U14	D1	D2 2 ^e phase
Jeunes U18F à 11	-	D1
Vétérans	-	Vétérans
Futsal Masculin	-	D1, D2
<i>Total équipes</i>	368	584
<i>Total clubs</i>	192	19




Répartition des tablettes

- Un réassort est effectué cette saison pour les clubs :
 - nouveaux utilisateurs de la FMI
 - fonction du nombre d'équipes engagés et pouvant jouer à domicile une même demi-journée
 - ✓ Exemple : 2 terrains, 2 matchs à domicile 16h et 2 à 18h => 4 tablettes



Renouvellement des tablettes

- L'opération de la FFF a permis d'équiper chaque club des premières tablettes garanties jusqu'en avril 2017.
 - Opération cofinancée par la FFF et la Ligue
- **Chaque club gère à compter de cette saison son matériel dont il est responsable : code promo - Archos**

	<p>ARCHOS 101B OXYGEN Référence: 503211 Stockage: 32 Go</p>	<p>Disponible</p>	<p>149,99 €</p>	<p>1 - +</p>	<p>149,99 €</p>	
<p>Promotion FFF</p>			<p>-37,50 €</p>	<p>1</p>		<p>-37,50 €</p>
<p>BONS DE RÉDUCTION</p>				<p>Total produits TTC : 149,99 €</p>		
<p>code promo « arc25fff » <input type="button" value="OK"/></p>				<p>Total frais de port (TTC) 10,80 €</p>		
				<p>Total bons d'achats (TTC) -37,50 €</p>		
				<p>TOTAL 123,29 €</p>		

Horaires : Préparation et Synchronisation

- Matchs le samedi :

Club recevant : synchronisation des données de la rencontre le samedi matin

Club visiteur : préparation de son équipe au plus tard le vendredi soir sur fmi.fff.fr

- Matchs le dimanche :

Club recevant : synchronisation des données de la rencontre le dimanche matin

Club visiteur : préparation de son équipe au plus tard le samedi soir sur fmi.fff.fr

Transmission (renvoi de la ou des feuilles de matchs)

- **Dimanche soir avant 20 heures**

- Si problème FMI, une feuille de papier et le rapport d'échec sont à renvoyer le dimanche soir. La saisie du score sera effectuée à sa réception par le District

Calendrier

- **Vendredi 1^{er} et Samedi 2 septembre** : réunion obligatoire pour le référent FMI de chaque club
- **Vendredi 8 septembre** : formation des dirigeants des nouveaux clubs utilisateurs
- **Dimanche 10 septembre** : Coupe du District en FMI
- **Mardi 12 septembre** : formation des dirigeants des clubs futsal
- **Samedi 16 et Dimanche 17 septembre** : premières journées des championnats jeunes et seniors en FMI



CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS 2017-2018

COMPÉTITIONS

CHAMPIONNAT COUPE

Sélectionnez un championnat



MISE EN AVANT



ACTUALITÉS DU MOMENT



FMI

La Feuille de Match Informatis...

Suite aux formations proposées, plusieurs éléments d'informations vous ont été communiqués à cette occas...

JEUNES FÉMININES U10F/U11F U12F/U13F

- **Ouverture du site**
 - Mardi 29 août 2017 dans la matinée

- Les missions des volontaires :
 - Aide au programme éducatif fédéral (P.E.F.)
 - Accompagnement des clubs dans la mise en place de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.)
 - Aide aux rassemblements des écoles inscrites dans l'opération Foot à l'Ecole

- Les profils des volontaires :
 - Jeune entre 16 et 25 ans
 - Disponible
 - Intérêt pour les enfants
 - Maîtrise des outils informatiques
 - Aucune condition de diplôme

- Le recrutement des volontaires :
- Les candidatures doivent être transmises, par l'intermédiaire d'un club adhérent au PEF avant **le 08 Octobre 2017**, à canex@foot44.fff.fr
 - Indemnités de 579.97 € nets par mois
 - Durée : 8 mois de Octobre à Juin
 - Base : 24 heures hebdomadaire

**LES LICENCIES SENIORS MASCULINS DIMINUENT,
LE NOMBRE DE RENOUVELLEMENT EST EN BAISSSE**



- ❑ **CONSTAT : Diminution du nombre de licenciés seniors et masculins :**
 - ❑ **Football Masculin, une chute de 2,7% en seniors et de 3,8% en U18 –U19**

SENIORS et VETERANS	EFFECTIFS	RENOUVELLEMENT
2016/2017	13114	9295
2015/2016	13471	9600

U 19 – U18	EFFECTIFS	RENOUVELLEMENT
2016/2017	2049	274
2015/2016	2131	307

ENQUETE : Mise en place d'une enquête auprès des pratiquants majeurs masculin

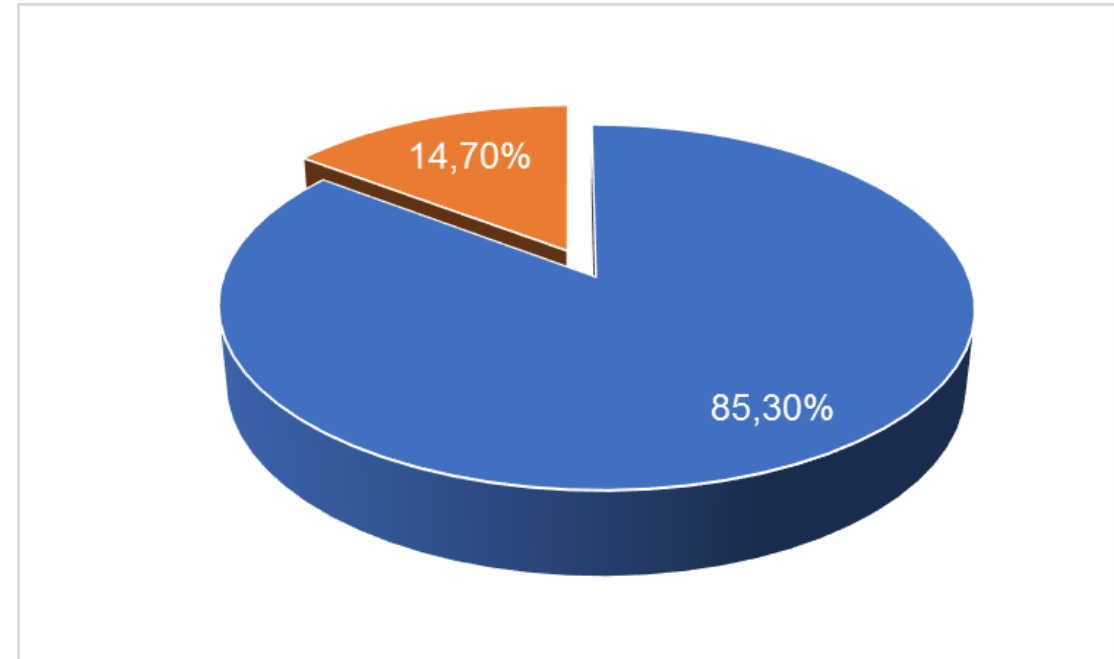


- Envoi d'un questionnaire à tous les licenciés majeurs de la saison 2015/2016
- Mise en ligne sur Facebook de ce même questionnaire sur la période du 13 mars au 13 avril 2017
- **1005 personnes ont répondu à cette enquête** ce qui démontre une très forte motivation pour réfléchir sur les orientations du football de demain

RESULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PRATIQUANTS MAJEURS MASCULIN

Parmi ceux qui ont répondu :
85% soit 857, pratiquent le football cette saison
2016/2017

Alors que près de 15% soit 148, ont arrêté

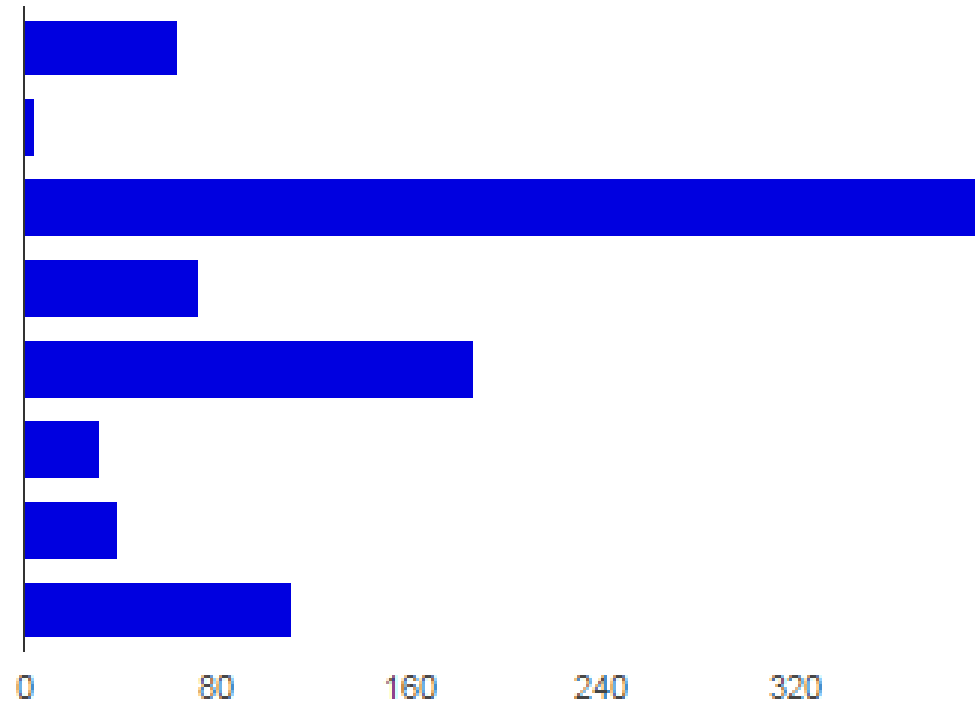


Football de « demain »

Les Réponses de ceux qui pratiquent

Vous pratiquez dans quelle catégorie ?

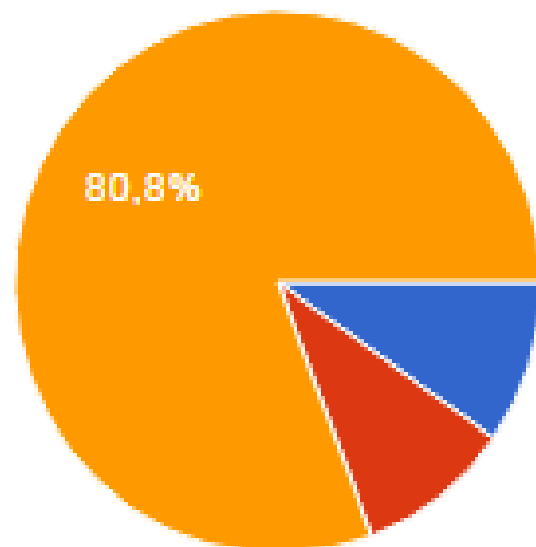
MASCULIN : U15 - 16 - 17 - 18 - 19	64	7.6 %
FÉMININE : U15 - 16 - 17 - 18 - 19	5	0.6 %
MASCULIN SENIORS	395	46.8 %
FÉMININ SENIORS	73	8.6 %
LOISIRS	187	22.2 %
FUTSAL	32	3.8 %
FOOT ENTREPRISE	40	4.7 %
Autre	111	13.2 %



Dans la rubrique « Autre » on trouve 8 arbitres, 98 vétérans, les dirigeants et U7 à U13

Les Réponses de ceux qui pratiquent

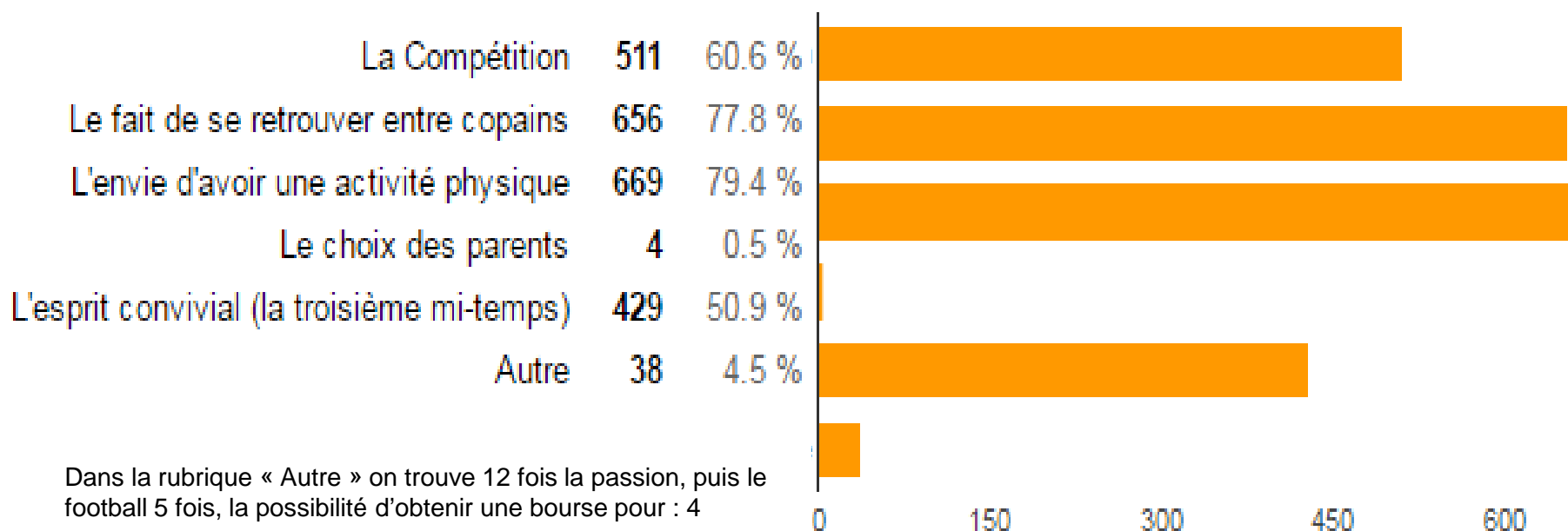
Depuis combien de temps pratiquez vous le Football ?



moins de 5 ans	82	9.7 %
de 5 ans à 10 ans	80	9.5 %
plus	682	80.8 %

Les Réponses de ceux qui pratiquent

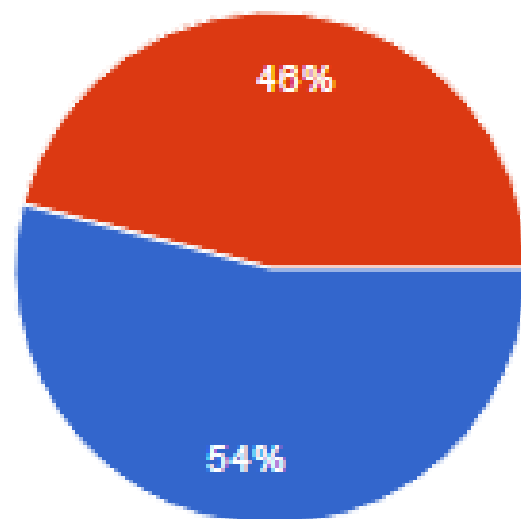
Qu'est ce qui vous motive, aujourd'hui, pour pratiquer ?



Dans la rubrique « Autre » on trouve 12 fois la passion, puis le football 5 fois, la possibilité d'obtenir une bourse pour : 4

Les Réponses de ceux qui pratiquent

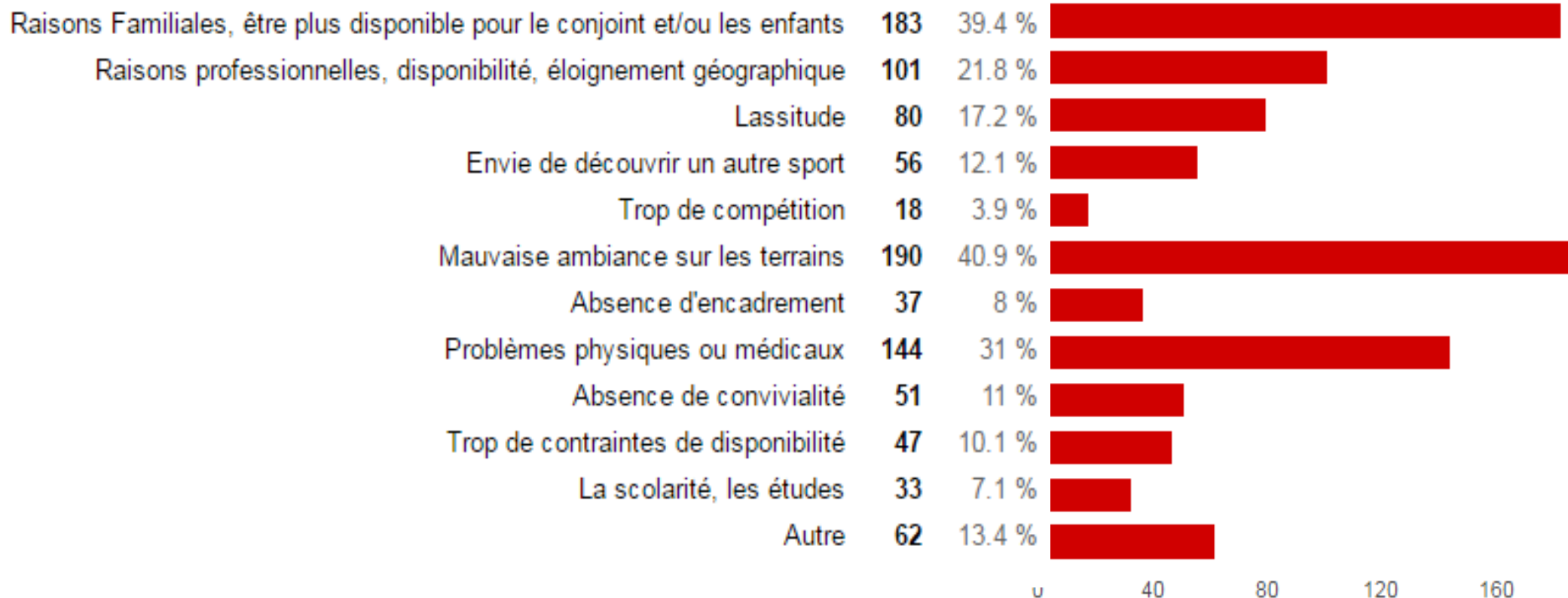
Envisagez vous, ou avez vous envisagé d'arrêter la pratique du Football ?,



Non	456	54 %
Oui	388	46 %

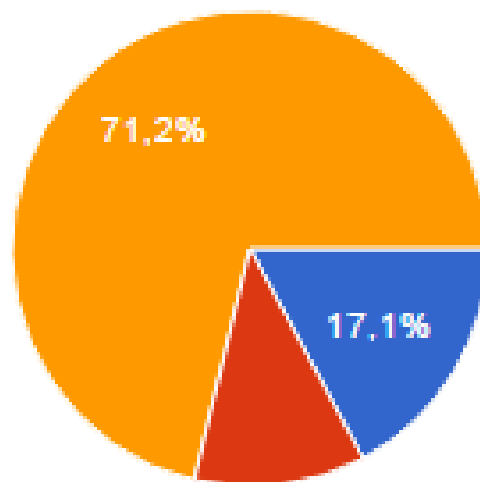
Les Réponses de ceux qui pratiquent

Si OUI Quelles sont les raisons qui peuvent vous donner envie d'arrêter la pratique



Les Réponses de ceux qui ne pratiquent plus

Pendant combien de temps avez vous pratiqué le Football ?

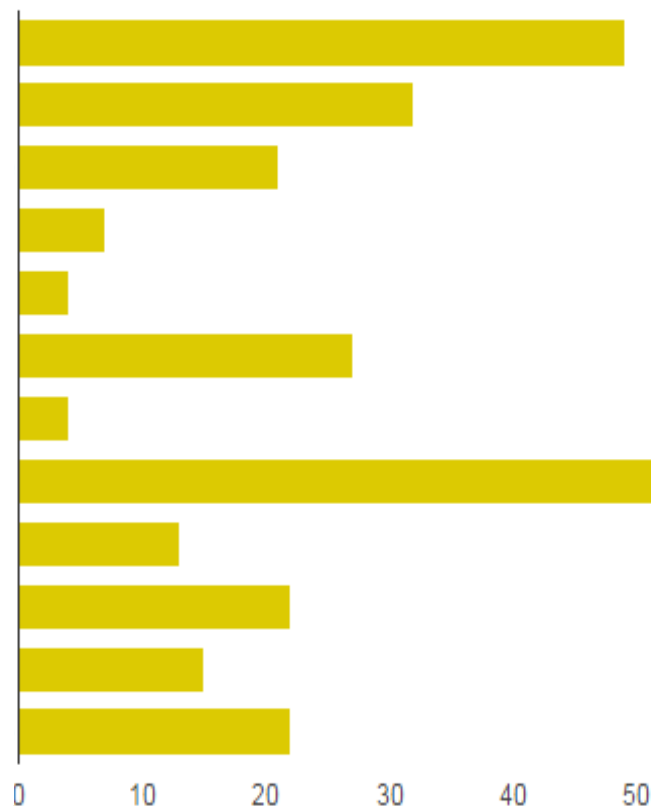


moins de 5 ans	25	17.1 %
de 5 ans à 10 ans	17	11.6 %
plus	104	71.2 %

Les Réponses de ceux qui ne pratiquent plus

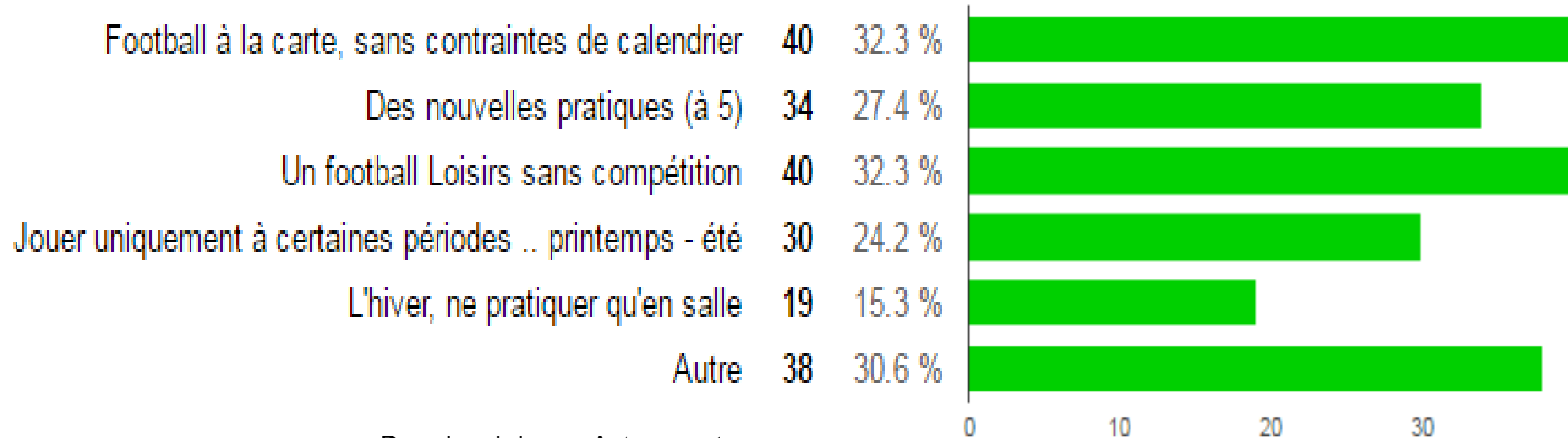
Quelles sont les raisons qui vous ont donné envie d'arrêter la pratique ?

ans Familiales (être plus disponible pour le conjoint et/ou les enfants)	49	33.6 %
Raisons professionnelles (éloignement, disponibilité)	32	21.9 %
Lassitude	21	14.4 %
Envie de découvrir un autre sport	7	4.8 %
Trop de compétition	4	2.7 %
Mauvaise ambiance sur les terrains	27	18.5 %
Absence d'encadrement	4	2.7 %
Problèmes physiques ou médicaux	52	35.6 %
Absence de convivialité	13	8.9 %
Trop de contraintes de disponibilité	22	15.1 %
La scolarité, les études	15	10.3 %
Autre	22	15.1 %



Les Réponses de ceux qui ne pratiquent plus

Qu'est ce qui pourrait vous donner envie, à nouveau, de pratiquer le football ?



Dans la rubrique « Autre » on trouve :

- 5 l'hiver en salle
- 1 match en semaine
- 1 en loisirs pour le plaisir et non pour la gagne
- 1 du football sans contact
- 2 jouer sur des terrains praticables
- 3 ambiance plus saine



- Dans les secteurs, avec l'appui des élus de secteurs, mettre en place des « Réunions – Groupe de travail »
- Inviter à ces réunions les personnes qui ont souhaité y participer par leur réponse à l'enquête (maximum 24 personnes à chaque fois)

IMAGINER

Mettre en place

- des actions innovantes
- des aménagements-
- des dispositions spécifiques

Proposer

- de nouvelles offres de pratiques
- de nouvelles organisations
- ...

Choisir des indicateurs, des critères nous permettant de mesurer si les actions nouvelles sont partagées par l'ensemble des acteurs du football



INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

PARCOURS DE FORMATION

[Lien vidéo](#)

CONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION

3 modules

- (RE)DECOUVRIR LE CADRE ASSOCIATIF DU FOOTBALL
- MAITRISER L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSOCIATION
- APPREHENDER LES RESPONSABILITÉS DE L'ASSOCIATION ET DE SON DIRIGEANT

GESTION DE CLUB, GESTION DE PROJET

3 modules

- MOBILISER ET ANIMER UNE EQUIPE AU SERVICE D'UN PROJET
- DECOUVRIR LA MÉTHODOLOGIE DE PROJET
- CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UN PROJET

GESTION ET RESSOURCES FINANCIÈRES

2 modules

- S'APPROPRIER LES CLÉS DE LA GESTION FINANCIÈRE
- OPTIMISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE SON CLUB

FONCTION EMPLOYEUR

2 modules

- RECRUTER UN SALARIÉ ET FINANCER L'EMPLOI
- ACCOMPAGNER LE SALARIÉ ET DEVELOPPER L'EMPLOI

CONDUITE DE REUNION ET PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

2 modules

- PREPARER ET ANIMER UNE REUNION
- DEVELOPPER SON AISANCE A L'ORAL

EXPRIMEZ NOUS VOS BESOINS DE FORMATION

**Nous nous déplacerons pour animer des modules
dans vos Clubs
ou dans les secteurs**



Objectifs de la formation :

- ✓ Identifier les Rôles d'un Référent Arbitre
- ✓ Définir les Actions à mettre en œuvre pour
 - Recruter
 - Fidéliser

ARBITRES AUXILIAIRES



- Vendredi 15 septembre 2017 à 19h00
- Samedi 16 septembre 2017 à 9h30
- à Sautron
- Inscription sur le site Internet à partir du 30 août 2017

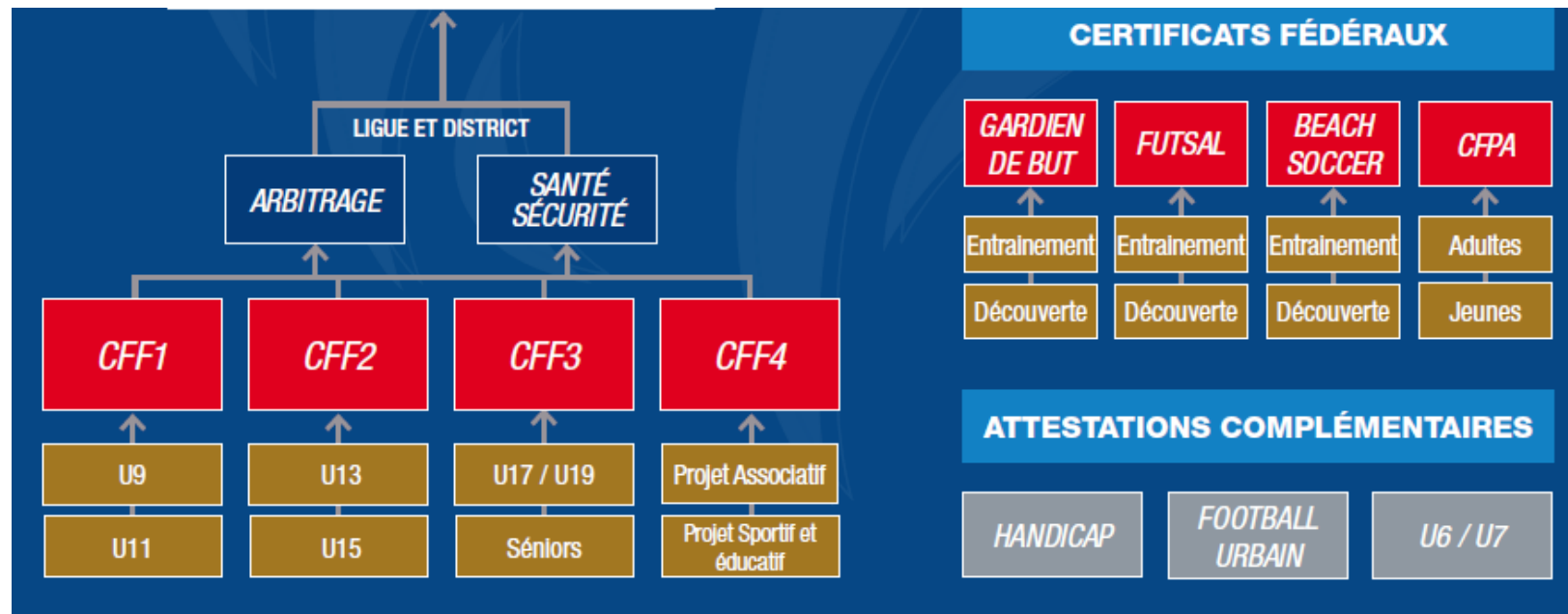
Comment accueillir une formation modulaire dans votre club ?



Qu'est-ce qu'une formation modulaire ?

C'est une formation ouverte à toutes personnes licenciées de la F.F.F. et ayant au minimum 15 ans révolus le jour de l'ouverture du stage et titulaires d'un certificat médical valable pour la saison en cours. Les dirigeants sans certificat médical au dos de leur licence devront fournir un certificat médical d'aptitude.

Ces formations concernent l'encadrement de différents publics.



Comment ouvrir une formation modulaire ?

Trois possibilités :

- A l'initiative des districts
- A l'initiative d'un formateur
- A l'initiative d'un club
- Contacter via la messagerie officielle le C.T.D.

C.T.D.	Centre de Gestion	Qualification	Téléphone	Mail
DUCLOZ Lionel	LFPL	C.T.R.	06.15.06.80.95	lducloz@lfpl.fff.fr
LACRAZ Xavier	LFPL	C.T.R.	06.23.21.38.17	xlacraz@lfpl.fff.fr
MARCHAND Karl	Loire-Atlantique	C.T.D. 44	06.26.68.18.52	kmarchand@foot44.fff.fr
LHOMMEDE Yohann	Maine et Loire	C.T.D. 49	06.10.21.58.52	ylhomme@foot49.fff.fr
GERNEZ Patrice	Vendée	C.T.D. 85	06.60.80.48.85	pgernez@foot85.fff.fr
GARNIER Vincent	Sarthe	C.T.D. 72	07.71.27.23.46	vgarnier@sarthe.fff.fr
VAUCELLE Arnaud	Mayenne	C.T.D. 53	02.43.59.79.77	avaucelle@mayenne.fff.fr

- Désignation des formateurs et arrêt des dates de formation
- Ouverture de la formation sur le site de la Ligue
- Inscription des stagiaires en ligne
- Si nombre de stagiaires atteint, confirmation de la formation à J-10

Conditions d'ouverture

Modalité pour les formations de 32h

- Découpages possibles en 4 jours consécutifs ou 2x2 jours
- 12 stagiaires minimum – 26 maximum
- Coût pédagogique : 120,00 € (sans les repas)

Modalité pour les formations de 16h

- Découpages possibles en 2x8 heures ou 2x4h + 1x8h ou 4x4h
- Si le stage se déroule sur 2 journées, maximum 15 jours entre les deux jours
- Si le stage se déroule sur 4 demi-journées, un délai de 5 semaines maximum est proposé
- Coût pédagogique : 68,00 € (sans les repas)

Modalité pour les formations de 8h

- Découpages possibles 2x4h ou 1x8h
- Si le stage se déroule sur 2 journées, maximum 15 jours entre les deux jours
- 10 stagiaires minimum – 26 maximum
- Coût pédagogique : 35,00 € (sans repas)

Modules	Min de stagiaires	Max de stagiaires
U9 – U11 – U13	10	26
U15 – U17 - Seniors	12	26
CFF4 - Arbitrage - GDB - CFPA - Foot Urbain - Beach Soccer	12	26

Le cahier des charges des clubs

- 1 personne accueil
- 1 club house ou salle de réunion chauffée équipée de chaises et plusieurs tables
- 1 zone pour projeter (mur blanc ou écran de projection)
- 1 rallonge ou multiprise
- 1 terrain tracé à 11 et en lien avec la catégorie ciblée dans le module
- 2 buts équipés de filets
- 2 vestiaires (homme et femmes)
- 1 pharmacie , 1 téléphone avec numéros d'urgence et 1 défibrillateur
- Matériel pédagogique : chasubles (3x8), coupelles, 20 cerceaux, 20 jalons, environ 20 ballons

L'organisation des repas

L'organisation des repas est à la charge du club.

Traiteur, restaurant ou autres ...

- La facture sera à adresser à la Ligue à la fin du stage accompagnée des justificatifs originaux
- Les frais seront couverts dans la limite de 12,00 € par stagiaire et formateurs
- La Ligue confirmera à J-10 le nombre de repas à prévoir

Horaires d'ouverture du District

Accueil – Siège du District

Lundi de 13h30 à 18h30

Mardi au Vendredi de 9h00 à 18h30 (sans interruption)

Permanence téléphonique

Lundi au Vendredi de 13h30 à 18h30

[Plus de fax](#)

Numéro d'urgence

Vendredi à partir de 17h30

Nouveau numéro : 02 28 01 21 03

urgences@foot44.fff.fr

- 1. Appel téléphonique**
- 2. Confirmation des éléments par messagerie officielle**

Rappels divers

Assemblée Générale

La Chapelle sur Erdre

Samedi 7 octobre 2017

9h00

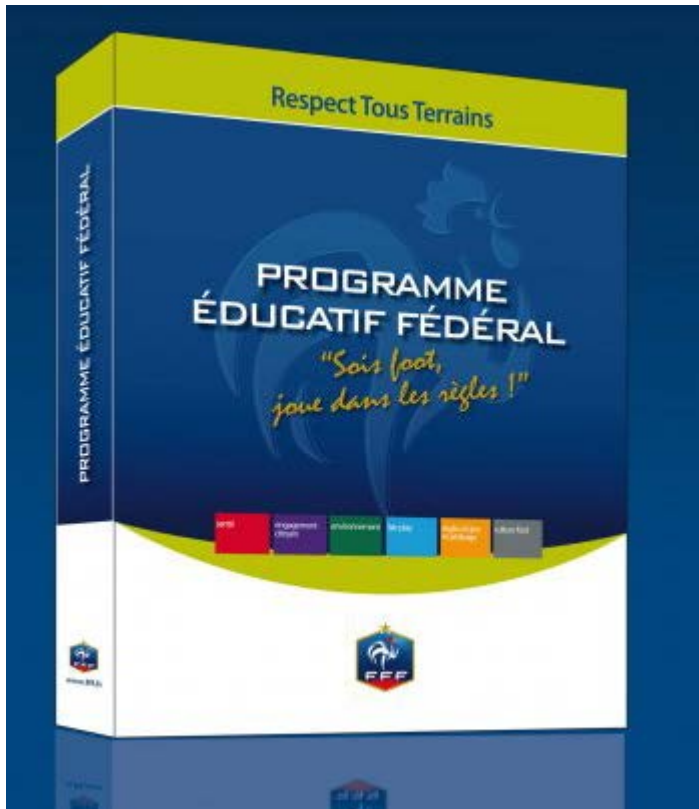
Salle Capellia

Programme Educatif Fédéral

Nouveaux clubs souhaitant s'engager dans le dispositif

=> Engagement à saisir sur Footclubs

=> Réunion : courant octobre



Foot à l'école



Le dispositif se poursuit.

Pour tout renseignement et inscriptions :

Jonathan LECLERC

jleclerc@foot44.fff.fr

FINALE : Nouvelle organisation

1 journée des finales masculines (seniors + jeunes : 4 matchs)

1 journée des finales féminines (seniors + jeunes : 3 matchs)

1 journée des finales futsal (2 matchs)

1 journée des finales du football diversifié (3 matchs)

Questions diverses

Merci de votre participation

Bonne saison à tous